

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 18 DECEMBRE 2017**

Date de convocation :
12 décembre 2017
Date de publication :
12 décembre 2017

**Nombre de
conseillers :
en exercice : 51**

Présents :
❖ 39 (jusqu'au point 4)
❖ 41 (à partir du point 5)

Votants :
❖ 47 (jusqu'au point 4)
❖ 50 (à partir du point 5)

L'an deux mille dix-sept, le 18 décembre à 20h30, le Conseil de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly, sous la présidence de Monsieur Jean Paul MICHEL, Président

PRESENTS :

M. Jean-Paul MICHEL, Mme Pierrette MUNIER, M. Christian ROBACHE, M. Sinclair VOURIOT, M. Roland HARLE, M. Laurent DELPECH, Mme Edwige LAGOUGE, M. Laurent SIMON, M. Patrick MAILLARD, M. Pascal LEROY, M. Thibaud GUILLEMET (à partir du point n°5), M. Jacques AUGUSTIN, M. Jean-Michel BARAT, M. Yann DUBOSC, M. Alain GALPIN (suppléant de M. Patrick GUICHARD), M. Jean-Marie JACQUEMIN, Mme Annie VIARD (suppléante de M. Denis MARCHAND), Mme Madeleine COLLET (suppléante de M. Jean TASSIN), Mme Mireille MUNCH, Mme Catherine TOURNUT (suppléante de M. Tony SALVAGGIO), M. Jacques CANAL, M. Alain CHILEWSKI, Mme Brigitte JARROT-TYRODE, M. Loïc MASSON, Mme NUTTIN Nathalie, Mme Amandine ROUJAS, M. Serge SITHISAK, M. Patrick JAHIER, Mme Isabelle MOREAU, Mme Emilie NEILZ, M. Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Mme Marielle POQUET-HELPER, Mme Annick POUILLAIN, Mme Geneviève SERT, M. Serge DUJARRIER, Mme Christel HUBY, M. Vincent WEBER, Mme Martine LEFORT, M. Claude VERONA, Mme Catherine MARCHON (à partir du point n°5), Mme Gisèle QUENEY.

REPRESENTES :

Pouvoirs de : M. Frédéric NION à M. Sinclair VOURIOT, M. André AGUERRE à M. Alain CHILEWSKI, M. Ludovic BOUTILLER à M. Yann DUBOSC, Mme Chantal BRUNEL à Jacques CANAL, Mme Thi Hong Chau VAN à Serge SITHISAK, Mme Monique CAMAJ à Patrick JAHIER, M. Jacques-Edouard GREE à Mme Mireille MUNCH, Mme Ghyslaine COURET à M. Vincent WEBER et M. Manuel DA SILVA à M. Thibaud GUILLEMET (à partir du point n°5).

Suppléance de : M. Patrick GUICHARD par M. Alain GALPIN, M. Denis MARCHAND par Mme Annie VIARD, M. Jean TASSIN par Mme Madeleine COLLET et M. Tony SALVAGGIO par Mme Catherine TOURNUT.

ABSENTS :

M. Thibaud GUILLEMET (jusqu'au point n°5), Manuel DA SILVA (jusqu'au point n°5), Mme Catherine MARCHON (jusqu'au point n°5), M. CYPEL Eduardo.

Secrétaire de séance : M. Sinclair VOURIOT est désigné pour remplir cette fonction.

Les comptes rendus des Conseils Communautaires des 6 octobre et 27 novembre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président propose aux membres du Conseil d'ajouter un point reporté lors du dernier Conseil Communautaire du 27 novembre 2017 à l'ordre du jour :

❖ **PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE (PPGD) ET CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA)**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE (PPGD) ET CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA)
--

Vu le code de la construction et de l'habitat notamment en son article L441-1-5 relatif à la conférence intercommunale du logement,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi LAMY)

**Vu la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
Vu la délibération n° 2011/085 du 21 novembre 2011 approuvant le programme local de l'habitat 2011-2017,**

Vu la délibération n° 2015/056 du 29 juin 2015 adoptant le contrat de ville de la commune de la Lagny 2015-2020,

Vu la délibération n° 2015/113 du 14 décembre 2015 portant création de la Conférence intercommunale du logement,

Vu la délibération n° 2017/034 du 6 mars 2017 portant sur le lancement du plan partenarial de gestion de la demande,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 13 novembre 2017,

Considérant que l'agglomération a l'obligation de mettre en place une conférence intercommunale du logement qui doit notamment élaborer, dans le cadre du nouveau contrat de ville, une convention intercommunale d'attribution,

Considérant le bureau communautaire du 25 avril 2017 validant les orientations de la CIL approuvé par le Préfet et le Président de la CAMG,

Considérant que ces orientations sont mises en œuvre dans la convention intercommunale des attributions et le plan partenarial de gestion de la demande,

Considérant que les deux documents cadres ont été validés par les partenaires lors du comité technique du 17 octobre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande ;
- **VALIDE** le projet de Convention Intercommunale d'Attribution.

ELECTION DU 12EME VICE-PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ELIT** Madame Mireille MUNCH en tant que 12^{ème} Vice-Président de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

ELECTION DU 13EME VICE-PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ELIT** Monsieur Yann DUBOSC en tant que 13^{ème} Vice-Président de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

DEMANDE D'ADHESION DE LA CAMG AU SIETOM DE TOURNAN-EN-BRIE POUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE DE PONTCARRE

Vu les articles L.5216-7 II, L.5211-61 alinéa 2 et L.5211-18 du CGCT,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADHERE** au Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM) pour le périmètre de la commune de Pontcarré ;
- **CHARGE** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

DEMANDE D'ADHESION DE LA CAMG AU SMAEP DE L'OUEST BRIARD POUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE DE PONTCARRE

Vu les articles L.5216-7 II, L.5211-61 alinéa 2 et L.5211-18 du CGCT,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADHERE** au SMAEP de l'Ouest Briard pour le périmètre de la commune de Pontcarré ;
- **CHARGE** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE SOLIDAIRE SUR LA COMMUNE DE LAGNY-SUR-MARNE

Présentation du point au Conseil, pour information, suite à la validation du lancement du marché par le Bureau Communautaire du 4 décembre 2017 : ce pôle sera composé d'une partie dédiée à l'accueil d'associations de la ville de Lagny sur Marne, et d'une seconde partie réservée à des relogements d'urgence portée par la CAMG.

La ville de Lagny sur Marne propose de déléguer à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire la maîtrise d'ouvrage pour la partie la concernant, par une convention qui est en cours de rédaction. Cette convention précisera également la répartition des dépenses (prestations intellectuelles et travaux) entre les deux entités.

PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON VALEUR ET ABANDON DE CREANCES

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (49 voix pour ; 1 abstention : Mme Nathalie NUTTIN) :

- **DECIDE** d'admettre ces produits en non-valeur, à accepter ces abandons de créances et à en donner décharge au comptable public:

Budget principal		
Cotisations école de musique	43	2 862,90

Budget assainissement		
Taxe de raccordement	3	5 277,28

Budget eau potable		
Taxe de raccordement	3	16 375,68

RAPPORT DE LA CLECT DU 24 NOVEMBRE 2017 SUITE A L'ADHESION DES COMMUNES DE FERRIERES EN BRIE ET PONTCARRE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport établi par la Commission Locale de Transfert de Charges du 24 novembre 2017
- **VERSE** l'attribution de compensation provisoire suivante en année pleine (soit à compter de 2018) :
 - 2 473 726 € pour la commune de Ferrières en Brie
 - 455 000 € pour la commune de Pontcarré
- **TRANSMET** aux communes le rapport de la Commission Locale de Transfert de Charges du 24 novembre 2017, voté à l'unanimité, en vue de valider le transfert de charges et l'attribution de compensation finale.

CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE AVEC LA COMMUNE DE FERRIERES EN BRIE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le président à signer la convention de reversement de fiscalité avec la commune de Ferrières en Brie, ses annexes, ses avenants ainsi que tout autre document afférent.

CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE AVEC LA COMMUNE DE PONTCARRE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le président à signer la convention de reversement de fiscalité avec la commune de Pontcarré, ses annexes, ses avenants ainsi que tout autre document afférent.

ACTUALISATION ET CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'actualisation et la création des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessous :

PROGRAMME 1102 - CONSTRUCTION ANTENNE DU CONSERVATOIRE DE MARNE ET GONDOIRE A CHANTELOUP EN BRIE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 285 498,00 €	15 497,51 €	103 024,52 €	1 020 000,00 €	146 975,97 €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 285 498,00 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	667 829,22 €	38 000,00 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 285 498,00 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	667 829,22 €	38 000,00 €	- €

PROGRAMME 1109 - POLE SOLIDAIRE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023 ET +
DEPENSES PROPOSEES	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €	- €	- €	- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €	- €	- €	- €	- €

DECISION MODIFICATIVE 2017 N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget principal pour 2017 avec les mouvements suivants :

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL 221 807,00	73 FISCALITE VENANT DE FEB ET PON 618 359,00
012 MASSE SALARIALE 15 103,00	74 COMPENSATION TP FEB ET PON 700,00
014 REVERSEMENT DE FISCALITE 301 618,00	
65 PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 65 531,00	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 15 000,00	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 619 059,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 619 059,00
1102 DECALAGE PAIEMENT DGD ECOLE DE MUSIQUE CEB -38 000,00	16 EMPRUNT -38 000,00
27 DEPOT DE GARANTIE 15 000,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 15 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT -23 000,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT -23 000,00

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2018 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif 2018 selon le tableau ci-dessous :

		Crédits nouveaux Budget 2017	Autorisation maxi ¼ crédits 2018	Autorisation proposée
2315	AMENAGEMENT CŒUR URBAIN –DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET FONDS DE CONCOURS CID	400 000 €	100 000 €	100 000 €
CH 1000	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	400 000 €	100 000 €	100 000 €
2121	PLANTATIONS CIRCULATION DOUCES- RD334- POLE GARE	20 000 €	5 000 €	5 000 €
2128	AMGENCEMENTS RD 334-POLE GARE-CIRCULATION DOUCES	80 000 €	20 000 €	20 000 €
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS PLATE FORME ECOMOBILITE	280 000 €	70 000 €	70 000 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE RD 334 MODES DOUX-POLE GARE	70 000 €	17 500 €	17 500 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE RD 334 MODES DOUX-POLE GARE	125 000 €	31 250 €	31 250 €
21568	MATERIELS INCENDIE DEFENSE CIVILE POLE GARE ET PARC DE STATIONNEMENT	165 000 €	41 250 €	41 250 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT PLATE FORME ECOMOBILITE	30 000 €	7 500 €	7 500 €
2184	MOBILIER PLATE FORME ECOMOBILITE	5 000 €	1 250 €	1 250 €
2312	AMENAGEMENTS QUAI PRELONG PASSERELLE DAMPMART	70 000 €	17 500 €	17 500 €
2313	CONSTRUCTIONS PARC STATIONNEMENT QUAI PRELONG	1 491 157 €	372 789 €	372 789 €
2315	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES POLE GARE –MODES DOUX	482 400 €	120 600 €	120 600 €
CH 1001	POLITIQUE DES DEPLACEMENTS	2 818 557 €	704 639 €	704 639 €
2031	FRAIS D'ETUDES REHABILITATION ZONES ACTIVITEES	50 000 €	12 500 €	12 500 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE ZONES ACTIVITEES	901 000 €	225 250 €	225 250 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE ZONES ACTIVITEES	50 000 €	12 500 €	12 500 €
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION ZONES ACTIVITEES	30 000 €	7 500 €	7 500 €
2315	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES ZONES ACTIVITEES	440 000 €	110 000 €	110 000 €
CH 1002	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 471 000 €	367 750 €	367 750 €
2031	FRAIS D'ETUDES RESEAUX EAUX PLUVIALES	70 000 €	17 500 €	17 500 €
2111	TERRAINS NUS RESEAUX EAUX PLUVIALES	2 000 €	500 €	500 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE RESEAUX EAUX PLUVIALES	500 000 €	125 000 €	125 000 €
CH 1003	GESTION DES EAUX PLUVIALES	572 000 €	143 000 €	143 000 €
2031	FRAIS D'ETUDES DIVERS PARCS ET VALLEES DE LA CAMG	358 300 €	89 575 €	89 575 €
2111	RESERVE FONCIERE ENVIRONNEMENT	122 000 €	30 500 €	30 500 €
2121	PLANTATIONS DIVERS PARCS ET VALLEES DE LA CAMG	50 000 €	12 500 €	12 500 €
2128	AGENCEMENTS DIVERS PARCS ET VALLEES DE LA CAMG	14 000 €	3 500 €	3 500 €

2135	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES DIVERS PARCS ET VALLEES DE LA CAMG	261 000 €	65 250 €	65 250 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE DIVERS PARCS ET VALLEES DE LA CAMG	200 000 €	50 000 €	50 000 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE DIVERS PARCS ET VALLEES DE LA CAMG	210 500 €	52 625 €	52 625 €
2158	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES DIVERS PARCS ET VALLEES DE LA CAMG.	57 000 €	14 250 €	14 250 €
2313	CONSTRUCTIONS CHEMIN DES PIERRIS ET PARC DES CEDRES	23 100 €	5 775 €	5 775 €
2315	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES CHEMIN DES PIERRIS ET PARC DES CEDRES	1 494 000 €	373 500 €	373 500 €
CH 1004	VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	2 789 900 €	697 475 €	697 475 €

202	DOCUMENTS D'URBANISMES MISE EN ŒUVRE DU SCOT	250 000 €	62 500 €	62 500 €
2031	FRAIS D'ETUDES MISE EN ŒUVRE DU SCOT	366 500 €	91 625 €	91 625 €
2111	RESERVES FONCIERES PLH ZAE DES CORDONNIERS-AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE	460 000 €	115 000 €	115 000 €
2115	TERRAINS BATIS LAGNY ST JEAN	1 935 000 €	483 750 €	483 750 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS CREATION DE ZAC	25 000 €	6 250 €	6 250 €
CH 1005	POLITIQUE DE L'HABITAT ET LOGEMENT	3 036 500 €	759 125 €	759 125 €

2031	FRAIS D'ETUDES VALORISATION DU PATRIMOINE	84 000 €	21 000 €	21 000 €
2033	FRAIS D'INSERTION COMMANDE PUBLIQUE	30 000 €	7 500 €	7 500 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES INFORMATIQUE	290 800 €	72 700 €	72 700 €
2135	AGENCEMENTS SECURITE RESEAUX INFORMATIQUE.	220 000 €	55 000 €	55 000 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE RADARS PEDAGOGIQUES	50 000 €	12 500 €	12 500 €
21568	MATERIELS INCENDIES DIVERS BATIMENTS CAMG	30 000 €	7 500 €	7 500 €
2158	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE. DIVERS BATIMENTS CAMG	5 000 €	1 250 €	1 250 €
2182	VEHICULES	60 000 €	15 000 €	15 000 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	115 515 €	28 879 €	28 879 €
2184	MOBILIER	140 000 €	35 000 €	35 000 €
2188	FONDS LIVRES BIBLIOTHEQUES ET DIVERS MATERIELS	272 952 €	68 238 €	68 238 €
2315	MATERIEL ECHNIQUES DIVERS BATIMENTS CAMG	15 000 €	3 750 €	3 750 €
CH 1006	VALORISATION DU PATRIMOINE	1 313 267 €	328 317 €	328 317 €

2135	AGENCEMENTS CENTRE AQUATIQUE ET FOSSE PLONGEE	221 000 €	55 250 €	55 250 €
2188	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENT PUBLICS DE LA CAMG	10 000 €	2 500 €	2 500 €
2315	OUTILLAGE TECHNIQUES EQUIPEMENT PUBLICS DE LA CAMG	5 000 €	1 250 €	1 250 €
CH 1007	EQUIPEMENT PUBLICS	236 000 €	59 000 €	59 000 €

SUBVENTION ACCORDEE A L'OFFICE DE TOURISME - AVANCE POUR 2018

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une avance de la subvention 2018 à l'Office de Tourisme de 58 803 €.

TRANSFERT DU RESULTAT DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE FERRIERES EN BRIE AU BUDGET EAU ET AU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA CAMG

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de transférer les résultats du budget eau et assainissement de la commune de Ferrières en Brie à la communauté d'agglomération selon les mouvements suivants :
 - Excédent de fonctionnement pour 105 084.86 € au budget assainissement (R 778)
 - Déficit d'investissement pour 85 545.43 € au budget assainissement (D 1068)
 - Excédent de fonctionnement pour 89 622.06 € au budget eau (R 778)
 - Déficit d'investissement pour 72 957.80 € au budget eau (D 1068)

- DIT que les crédits sont inscrits au budget

TRANSFERT DU RESULTAT DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PONTCARRE AU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA CAMG

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis majoritaire favorable (19 voix pour ; 1 abstention : Tony SALVAGGIO) du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (49 voix pour ; 1 abstention : Mme Nathalie NUTTIN) :

- DECIDE de transférer les résultats du budget eau et assainissement de la commune de Pontcarré à la communauté d'agglomération selon les mouvements suivants :
 - Excédent de fonctionnement pour 216 047,88 € au budget assainissement (R 778)
 - Excédent d'investissement pour 16 206.44 € au budget assainissement (R 1068)

- DIT que les crédits sont inscrits au budget

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE PV DE MISE A DISPOSITION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNE DE PONTCARRE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ANNULE la délibération 2017-088 du 9 octobre 2017

- AUTORISE le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des réseaux d'assainissement et d'eau potable du domaine public de la commune de Pontcarré à la communauté d'agglomération

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis majoritaire favorable (19 voix pour ; 1 abstention : Tony SALVAGGIO) du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget assainissement pour 2017 avec les mouvements suivants :

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	341 697,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		341 697,00

77	REPRISE RESULTATS FEB ET PON	341 697,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		341 697,00

10	REPRISE DEFICIT INVESTISSEMENT	85 546,00
23	TRAVAUX	272 357,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		357 903,00

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	341 697,00
10	REPRISE EXCEDENT INVESTISSEMENT	16 206,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		357 903,00

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget eau pour 2017 avec les mouvements suivants :

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	82 622,06
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		82 622,06

77	REPRISE RESULTATS FONCTIONNEMENT	89 622,06
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		89 622,06

10	REPRISE DEFICIT INVESTISSEMENT	72 957,80
23	TRAVAUX	16 664,26
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		89 622,06

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	89 622,06
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		89 622,06

SURTAXE ASSAINISSEMENT 2018

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **LAISSE** constant pour la sixième année consécutive le montant de la surtaxe assainissement, soit 0,7368 € le m³ à partir du 1^{er} janvier 2018.

SURTAXE EAU POTABLE 2018

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **LAISSE** constant pour la troisième année consécutive le montant de la surtaxe eau potable, soit 0,3121 € le m³ à partir du 1^{er} janvier 2018 sur les communes de Chalifert, Chanteloup en Brie, Lesches et Montévrain
- **APPLIQUE** le montant de la surtaxe eau potable à 0,3121 € le m³ à partir du 1^{er} janvier 2018 sur la commune de Ferrières en Brie

INSTITUTION DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (35 voix pour ; 1 voix contre : M. Alain GALPIN ; 14 abstentions : M. André AGUERRE, M. Jean-Michel BARAT, M. Ludovic BOUTILLIER, M. Alain CHILEWSKI, M. Yann DUBOSC, Mme Brigitte JARROT-TYRODE, Mme Edwige LAGOUGE, M. Pascal LEROY, M. Loïc MASSON, Mme Nathalie NUTTIN, Mme Gisèle QUENEY, Mme Amandine ROUJAS, M. Serge SITHISAK, Mme Thi Hong Chau VAN) :

- **DECIDE** d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS POUR 2018

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (33 voix pour ; 3 voix contre : M. Alain GALPIN, M. Thibaud GUILLEMET et M. Manuel DA SILVA ; 14 abstentions : M. André AGUERRE, M. Jean-Michel BARAT, M. Ludovic BOUTILLIER, M. Alain CHILEWSKI, M. Yann DUBOSC, Mme Brigitte JARROT-TYRODE, Mme Edwige LAGOUGE, M. Pascal LEROY, M. Loïc MASSON, Mme Nathalie NUTTIN, Mme Gisèle QUENEY, Mme Amandine ROUJAS, M. Serge SITHISAK, Mme Thi Hong Chau VAN) :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 100 000 € pour l'exercice 2018
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIETREM 2016

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 4 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- PREND acte du rapport d'activité 2016 du SIETREM sur la collecte, le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés et de l'élaboration du programme local de prévention des déchets.

AMENAGEMENT DES BERGES DE MARNE SUR LA COMMUNE DE DAMPMART- VERSEMENT D'UNE INDEMNITE D'EVICION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à procéder au versement de l'indemnité d'éviction pour les deux exploitants agricoles représentant 878,91 € pour M. Illiaquer et 2 581,88 € pour M. Damoiselet
- DIT que ces montants sont prévus au budget.

MISE EN PLACE D'UNE ACTION AUTOUR DE LA LUTTE CONTRE LES RISQUES ADDICTOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DEMANDE un report aux services de l'Etat pour la mise en place de l'action dès janvier 2018 (et jusqu'au 31 mars 2018) ;
- PROPOSE aux communes de Marne et Gondoire de former les agents en contact avec les jeunes (15 à 29 ans) et qui pourraient être confrontés à des situations individuelles d'addictologie ;
- MET EN PLACE une permanence toutes les deux semaines du 21 décembre au 31 mars 2018 au Foyer de Jeunes Travailleurs à Lagny-sur-Marne et dans un autre local municipal du territoire.

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA CAMG

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis majoritaire favorable (19 voix pour ; 1 abstention : Mireille MUNCH) du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service de l'eau potable de la CAMG.

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA CREATION ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE POUR LA ZAC DU SYCOMORE DE LA VILLE DE BUSSY SAINT GEORGES

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant avec IDEX RESEAUX 6 dans ce sens.

Questions diverses.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h35.